

**Rapport de la Commission des Affaires Régionales de Vich concernant le
Préavis No. 07 / 2019 – 2020
sur l'Adhésion au DISREN pour la période 2020-2025**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des Affaires Régionales s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N° 07/2019-2020 relatif au sujet ci-dessus.

Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 18 novembre 2020. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, explications et les réponses qui nous ont été fournies.

Le préavis comme présenté semble en grand partie comme prescrit par Région de Nyon. On peut retrouver le même texte dans les préavis soumis à d'autres communes. Nous aurions préféré un préavis rédigé entièrement par notre municipalité avec les aspects techniques ajoutés au préavis en annexe pour rendre la proposition plus succincte.

Il est quand même utile de noter que sous le point 2 du préavis figure la phrase suivante:

- Les avantages de ces associations on donc pour corollaire un éloignement décisionnel qui représente une perte de pouvoir et de maîtrise financière pour les autorités communales

Dans le même paragraphe on nous annonce des déficits d'infrastructure dont les membres de la commission n'ont pas de connaissance.

Le 18 novembre la Municipalité nous a fait clairement savoir qu'il n'y aura pas de projet d'investissements ces prochaines cinq années auquel le DISREN pourrait apporter un soutien financier à notre commune.

Notre commune est confrontée à des investissements considérables dans les cinq ans à venir. Nous jugeons imprudent de prévoir dans nos prochains budgets de réserver chaque année CHF 65'000 pour le DISREN, dont nous n'aurons aucun mot à dire sur son utilisation.

Dans le passé nous avons contribué solidairement aux projets issus de la Région de Nyon et DISREN (passage gare de Gland, Maison du Vin de la Côte). Nous pensons qu'il est judicieux de maintenir cette approche dans le but de rester en contrôle de nos dépenses.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Affaires Régionales recommande de refuser le préavis n° 07/2019-2020.

La Commission des Affaires Régionales,

Marcel Biedermann

Michel Guex

Bernard Hornung



Vich, le 30 novembre 2020